

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	21

Date de convocation	05/12/2024
Date d'affichage	05/12/2024

DL24022	OBJET : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le dix décembre, s'est réuni à 17h30 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant)

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme TURRIBIO Françoise (suppléante)

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, Mme Monique BOISSIERE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Alain DALMAS, M. Jean-François DURAND-COUTELLE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER-BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Avaient donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : M. David Alexandre ROUX

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice- Président, expose,

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau en date du 3 décembre 2024,

Conformément au texte susvisé, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2024 (hors remboursement du capital de la dette et restes à réaliser).

La répartition des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés s'établit comme suit :

Chapitre 204 : 250 000 €

Chapitre 21 : 130 000 €

Soit un total de **380 000 €**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits votés au budget 2024, selon la répartition susvisée.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Le Président du Sitom Sud Gard



A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Sitom Sud Gard. The stamp features a central emblem and the text 'SITOM SUD GARD' around the perimeter.

Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20241210-DL24022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024
Publication : 11/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

